

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°27/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant la composition des cabinets ministériels ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret N°12/PR/MAID du 16 Janvier 1962 ,

DECRETE :

Article 1er - Monsieur René ASSO, Commissaire principal de 4ème échelon de la Sûreté Nationale Française, licencié en Droit, est confirmé dans ses fonctions de Conseiller Technique au Ministère des Affaires Intérieures et de la Sécurité.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 24 Janvier 1964, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 9 NOVEMBRE 1964

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ministère des Finances,

F. APLOGAN

Ampliatiions :

PR	4	Mis.d'Aid. et Coop.	1
PC	6	SGG	4
DAI + DSN	4	Intéressé	1
Ministères ...	9	JORD	1
DGF + CF + DB	3		
Trésor	1		